

L'OUTRE-FORÊT TERRE D'AVENIR

N° 12 | DÉC 25

Le bulletin de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE

**L'Outre
Forêt** Alsace



SOMMAIRE

L'OUTRE-FORÊT TERRE D'AVENIR

Bulletin de la Communauté de
communes de l'Outre-Forêt

Président : Paul HEINTZ

Directeur de publication :
Paul HEINTZ

Chef de publication, correcteur :
Olivier THOMASSIN

Rédacteurs : Jean-Claude KOEBEL,
Pierre MAMMOSSER,
Serge KRAEMER, Olivier ROUX,
Olivier THOMASSIN

Conception et réalisation :
Modern'Graphic

Imprimeur : Modern Graphic

Crédits photos :

Page de couverture ©Forum de l'architecture Marc
Klipfel

Ce numéro a été tiré
à 7700 exemplaires

ISSN 2803-5836

Dépôt légal : à parution

Communauté de communes
de l'Outre-Forêt

4 rue de l'École
67250 HOHWILLER
03 88 05 61 10

www.cc-outreforet.fr



■ Point d'avancement du Parc d'excellence à Hatten	4
■ Réouverture de la bretelle d'accès à Soultz-sous-Forêts	8
■ Label commerçant d'Alsace	8
■ Gestion de la taxe de séjour par « l'Alsace Verte »	9
■ La poursuite de la stratégie de développement de l'infrastructure touristique	10
■ Noël en Outre-Forêt	12
■ Structures périscolaires	14
■ Relais petite-enfance de l'Outre-Forêt	15
■ Le déploiement de structures petite-enfance	16
■ Aménagements cyclables	17
■ GEMAPI	19
■ Ordures ménagères	21
■ Evolution des Plans Locaux d'Urbanisme	22
■ Le SCoT de l'Alsace du nord	26



Mesdames, Messieurs,

En cette période pré-électorale, la communication des élus est particulièrement encadrée et doit être limitée à sa plus simple expression. C'est pourquoi le bilan du mandat écoulé vous sera partagé après les prochaines élections.

Le mandat qui se termine en mars 2026, a été marqué par la crise du COVID puis par le début de la guerre en Ukraine et l'augmentation du coût de l'énergie qui en a découlé.

Malgré ces turpitudes, notre Communauté de communes a continué son développement permettant ainsi d'offrir à nos habitants un niveau de service en constante amélioration. La construction de cinq périscolaires, d'une crèche, de 37 kilomètres de pistes cyclables sont quelques exemples de notre politique d'investissement.

L'action de notre collectivité durant ce mandat a été possible grâce à l'engagement de l'ensemble des élus. Je veux particulièrement rendre hommage à mes quatre Vice-présidents qui ont œuvré à mes côtés durant ces 6 années.

La moitié des maires de notre territoire a décidé de ne pas se représenter lors des prochaines élections. Je les remercie très chaleureusement pour leur dévouement quotidien au service de la population. L'engagement en politique nous oblige à mettre notre vie privée au second plan, je remercie les conjoints de nos élus pour leur compréhension et leur patience.

Je tiens à souligner la qualité du travail des collaborateurs de notre Communauté de communes, ils œuvrent sans relâche pour la concrétisation des dossiers votés par nos conseillers communautaires. Cette équipe de six personnes est managée par notre directeur général des services, Olivier Thomassin, qui ne compte pas ses heures passées au profit du développement de notre territoire. Je le remercie très sincèrement pour la qualité de son travail et pour son amitié.

Ces six années passées à la tête de notre Communauté de communes ont été exaltantes en termes de réalisations et enrichissantes en belles rencontres. Je vous invite à vous engager largement pour les prochaines élections municipales. La fonction d'élu est exigeante, parfois difficile et ingrate, mais toujours épanouissante. J'ai l'intime conviction que donner procure plus de plaisir que recevoir, alors n'hésitez pas à donner de votre temps et de votre énergie pour la collectivité.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil communautaire et des membres du personnel, une bonne et heureuse année 2026.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre dévoué

Paul HEINTZ
Président de la Communauté de communes
de l'Outre-Forêt

PARC D'EXCELLENCE INDUSTRIELLE DÉDIÉ À L'UTILISATION DES RESSOURCES GÉOTHERMIQUES À HATTEN

Cela fait désormais plus de 4 ans que la Communauté de communes de l'Outre-Forêt porte, dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), l'aménagement d'un parc d'excellence industrielle réservé à l'accueil d'activités utilisant et/ou valorisant les ressources géothermales (lithium et énergie thermique).

Le périmètre du projet arrêté

Le projet de parc d'excellence industrielle a été initié sur l'emprise d'une zone IIAUx inscrite au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Hattgau approuvé par la Communauté de communes le 21 octobre 2015. Au regard des différents enjeux, passage de canalisations (conduite de gaz, conduite d'eau chaude géothermique alimentant le site industriel de ROQUETTE à Beinheim) et la présence de zones humides avérées en partie sud du périmètre initial, la Communauté de communes a redimensionné le projet en excluant toutes les zones humides au sud en bordure de boisement. Au final, le périmètre a été réduit de 54,4 ha à 43,7ha, soit près de 20% de réduction par rapport à la mouture initiale, dont 3 ha correspondant à des zones humides qui seront préservées et valorisées en limite sud de la ZAC.



Annoncé dans la précédente édition du bulletin intercommunal, le parc d'excellence industrielle a été retenu comme Projet d'Envergure Nationale ou Européenne (PENE) présentant un intérêt général majeur par l'arrêté ministériel du 31 mai 2024, paru au Journal Officiel du 9 juin 2024 au titre de l'exploitation du lithium.

Par ailleurs, les projets Lithium d'Alsace du Nord, notamment celui porté par le groupe minier parisien ERAMET et Electricité de Strasbourg, ont été sélectionnés, dans le cadre de la mise en œuvre de la législation sur les matières premières critiques, par l'Union Européenne comme projets stratégiques parmi 47 projets européens pour garantir l'accès aux matières premières stratégiques qui vise à renforcer la chaîne de valeur des matières premières européennes et diversifier les sources d'approvisionnement.

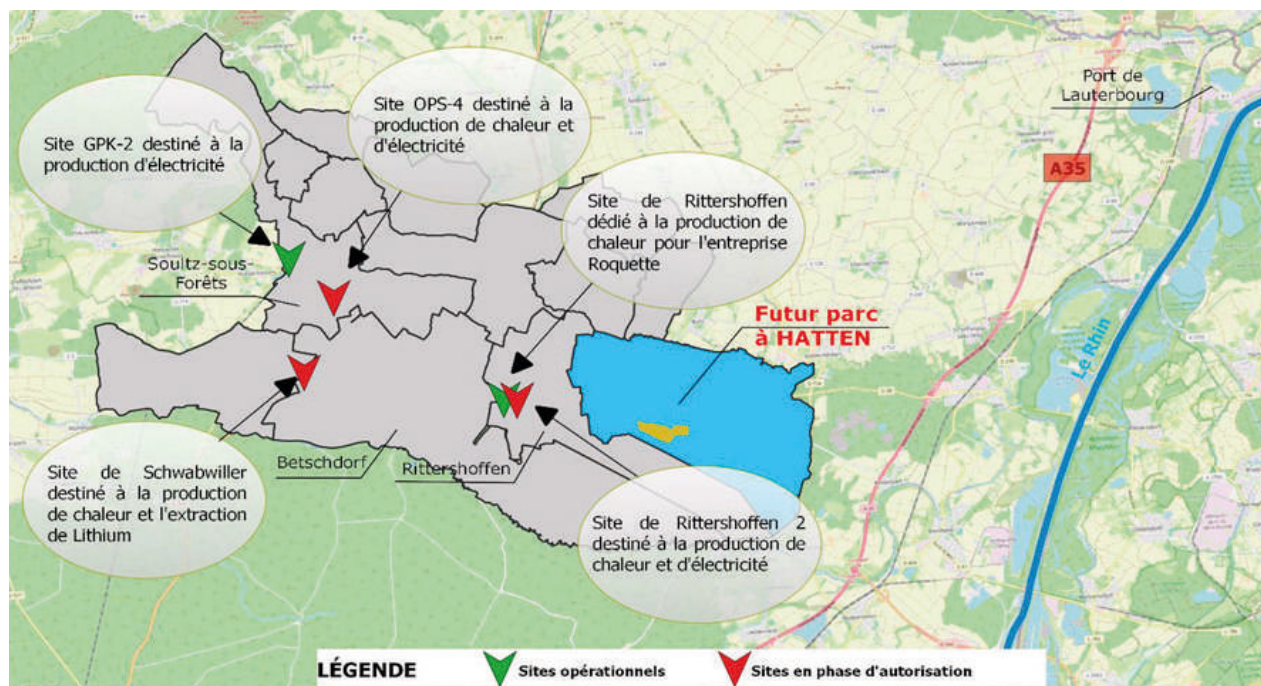
Un projet en lien avec les forages géothermiques du territoire

Deux sites de forages géothermiques sont actuellement en service sur le territoire de l'Outre-Forêt :

- Le site de Soultz-sous-Forêts qui a été pendant une trentaine d'années le lieu d'un programme scientifique européen de niveau mondial destiné à démontrer la possibilité d'extraire du sous-sol très profond de l'énergie et qui produit aujourd'hui de l'électricité.
- Le site de Rittershoffen exclusivement exploité pour la production de chaleur au profit de l'usine Roquette.

De nouveaux forages sont en projet sur le territoire de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à savoir :

- Le site de Schwabwiller destiné à la production de chaleur et l'extraction du lithium, projet porté par Lithium de France
- Le site de Soultz-sous-Forêts destiné à la production de chaleur et d'électricité porté par Electricité de Strasbourg
- Et le site de Rittershoffen destiné à la production de chaleur et d'électricité.



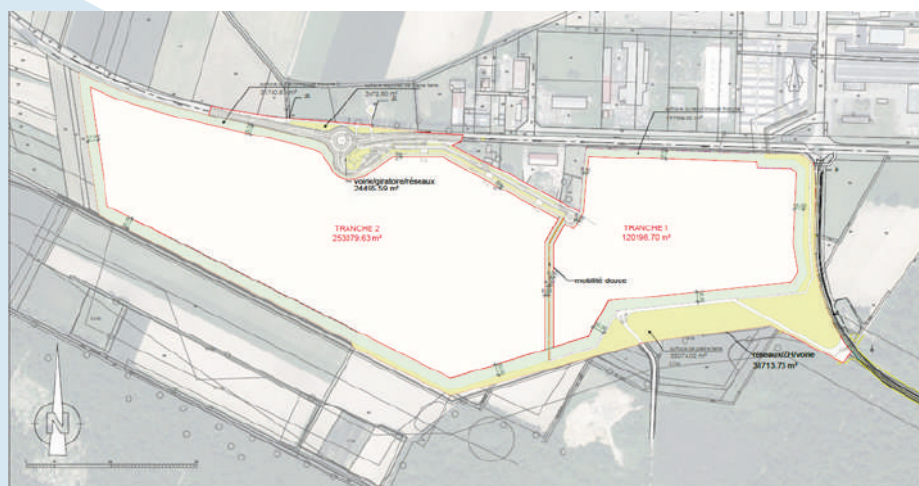
Forages géothermiques existants et en projet

Ces nouveaux forages permettront la production de chaleur et l'extraction du lithium et pourront alimenter les activités qui s'implanteront dans le parc d'excellence industrielle à Hatten. **On le rappelle, aucun forage géothermique ne sera réalisé au sein de la ZAC.**

Une première manifestation d'intérêt

Les énergéticiens Electricité de Strasbourg et Lithium de France ainsi que l'entreprise ERAMET qui maîtrise la technique de purification du lithium géothermal ont manifesté leur intérêt pour le site de Hatten pour l'implantation d'une unité de purification du lithium extrait des eaux géothermales sur une superficie d'environ 12 hectares (cf lot n°1).

Le lot n°2, qui pourra être découpé selon les futurs acquéreurs et leurs besoins et d'une superficie d'environ 25 ha, est destiné à accueillir des entreprises industrielles dont le process est fortement consommateur d'énergie et pour lequel la géothermie constitue une ressource énergétique décarbonée. La Communauté de communes sera particulièrement attentive à ce que les projets valorisent le foncier cédé de manière optimale et ce dans une logique de sobriété foncière.



Pour alimenter ces industries, deux réseaux seront créés entre les forages géothermiques projetés et la ZAC :

- Un réseau alimentera l'unité de purification du lithium.
- Un réseau de chaleur amené à distribuer l'énergie vers d'autres utilisateurs ou des activités agricoles pour des cultures maraîchères sous serre.

La création de ces réseaux sera assurée parallèlement à l'aménagement de la ZAC par les exploitants de ressources géothermales et la Communauté de communes qui sera actionnaire de la société gestionnaire dudit réseau.

Une extension des compétences de la Communauté de communes en matière de géothermie

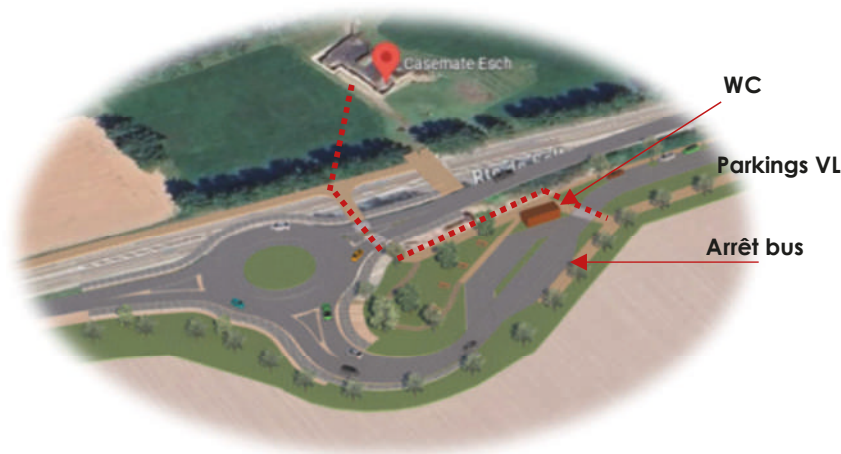
La Communauté de communes a toujours affiché son objectif de faire en sorte que les bénéfices qui découlent de l'exploitation de la chaleur géothermale reviennent aux habitants du territoire. La Collectivité a donc décidé, lors de la séance du conseil communautaire du 9 juillet dernier, de se doter de la compétence en matière d'aménagement et exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable et de la compétence autorisant la prise de participation au sein de sociétés ayant pour objet la production d'énergie renouvelable. L'arrêté préfectoral du 3 novembre 2025 acte cette extension de compétences.

Cette compétence permet ainsi à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt de participer au capital d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) dédiée à la récupération de chaleur.

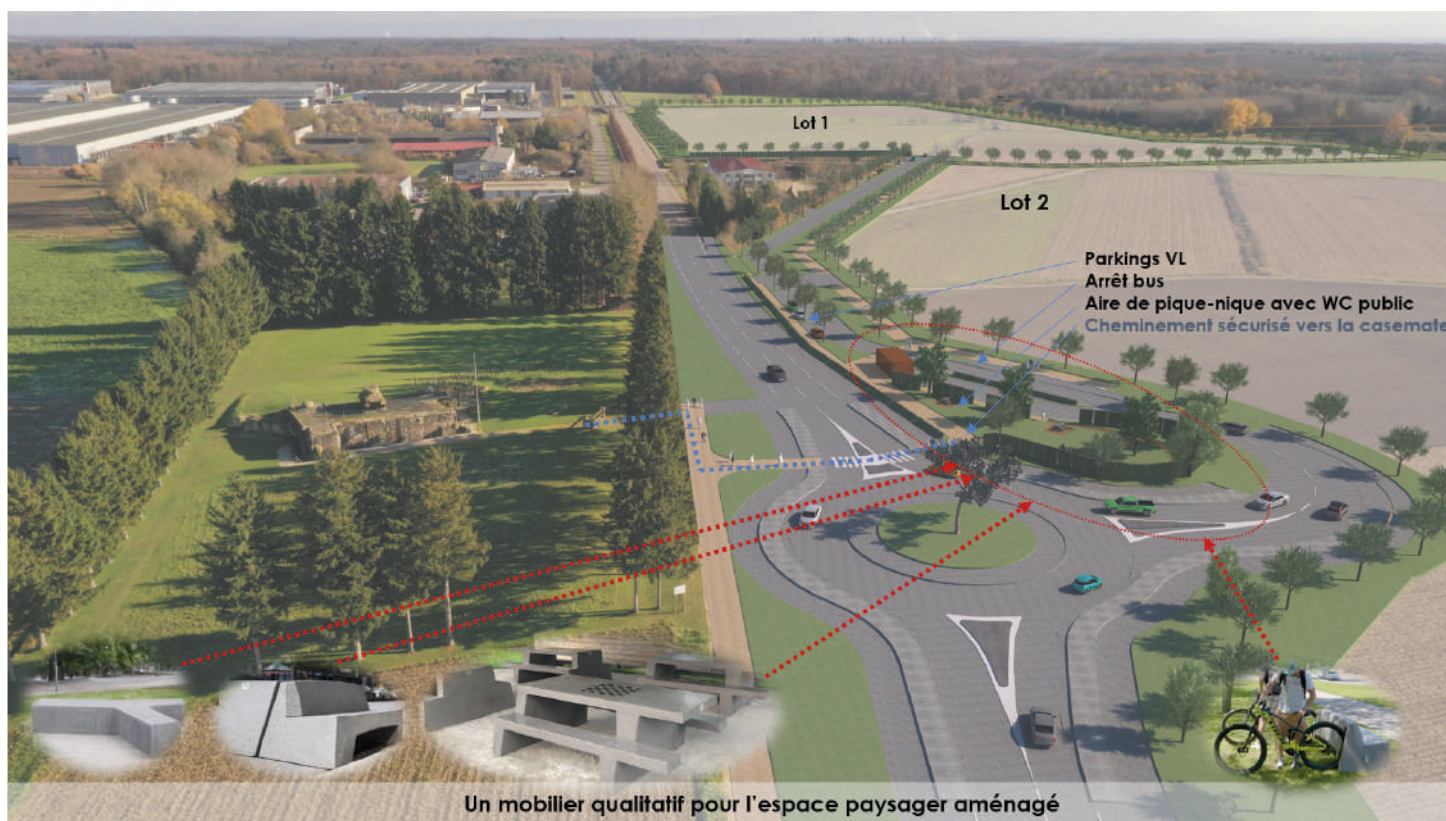
Un écosystème de travail renforcé par le recrutement d'un maître d'œuvre

C'est lors de la dernière séance du conseil communautaire de 2024 que le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création de la ZAC a été attribué au groupement THALES, EGIS et TELLOS, THALES Architecture étant le mandataire du groupement. Les réflexions menées pendant les premiers mois de l'année 2025 ont permis de retenir un parti d'aménagement du parc d'excellence industrielle comprenant plusieurs zones distinctes à savoir :

- La création d'un carrefour giratoire sur la RD 28, ses équipements routiers, et le rétablissement de liaisons douces et agricoles.
- Depuis ce nouveau carrefour, la création d'un accès à la zone d'activités avec l'amenée des réseaux divers, la prise en compte de liaisons douces, de stationnements pour tous véhicules, et l'aménagement d'une aire de repos (mobilier urbains et toilettes)



- Une voie verte réservée aux piétons et cyclistes traversera la ZAC du nord au sud reliant la voie principale aux espaces naturels au sud du périmètre. Cette partie accueillera notamment les mesures compensatoires liées à l'aménagement. Les habitants pourront y accéder facilement et bénéficier d'aménagements qualitatifs.
- La création d'un nouvel accès forestier sur la RD 197.
- Et des aménagements spécifiques à des mesures environnementales définies par les écologues du bureau d'études Archimed Environnement. Des mesures de réductions consisteront notamment en la plantation d'arbres au nord le long de la RD 28, la mise en place d'une lisière étagée en bordure de la forêt et de haies épineuses. Et des mesures de compensation qui consisteront quant à elles en la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes, l'ensemencement de prairies humides sur près de 7,9 ha et la plantation d'aulnes et de saules.



Une multiplicité de procédures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

Ce projet est concerné par une multiplicité de procédures en l'occurrence :

- la création et la réalisation d'une ZAC, instruite par la Communauté de communes, non soumise à enquête publique
- une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) valant mise en compatibilité du PLUi instruite par la Préfecture
- la demande d'Autorisation Environnementale instruite par la Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires (DDT) avec chacune son service instructeur dédié.

Les procédures de DUP et d'Autorisation Environnementale sont concernées par une enquête publique unique, sollicitée par la Communauté de communes de l'Outre-Forêt et organisée par arrêté préfectoral en date du 16 octobre, destinée à informer très largement le public et à obtenir une autorisation environnementale et la déclaration d'utilité publique du projet. L'enquête publique s'est déroulée du 12 novembre au 12 décembre dernier. Le rapport de la Commissaire Enquêtrice est attendu pour la mi-janvier 2026.

A noter que les personnes publiques associées (PPA), à savoir l'Etat, la Collectivité européenne d'Alsace, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Chambre de Commerce et d'Industrie, et le PETR, se sont réunies en amont de l'enquête publique - le 9 septembre 2025 - pour examiner les conséquences du projet sur les dispositions du PLUi et ont toutes émis un avis favorable. Également réunie le 9 septembre 2025, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a elle aussi émis un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLUi et sur l'étude préalable agricole.

A noter également l'organisation d'une réunion publique non obligatoire, à l'initiative de la Commune de Hatten au nom de la poursuite du travail de transparence envers la population, qui a réuni environ 200 personnes le 26 novembre dernier. Dans le cadre de la procédure, des fouilles archéologiques préventives, prescrites par arrêté préfectoral, seront réalisées courant du mois de janvier.

Les prochains jalons

A l'issue de l'enquête publique, la Communauté de communes sera saisie par le Préfet pour se prononcer sur l'intérêt général du projet et également saisie pour avis sur le projet de mise en compatibilité sur la base des conclusions du commissaire enquêteur. La collectivité devra en outre valider le dossier de réalisation de ZAC. Ces décisions interviendront au courant du 1^{er} trimestre 2026.

Le démarrage des travaux devrait intervenir au cours du 2nd semestre 2026 laissant augurer une commercialisation du premier lot fin 2026/début 2027.

RÉOUVERTURE DE LA BRETELLE D263 : LA FIN D'UN ÉPILOGUE DE PLUS DE 5 ANS

Fermée en octobre 2019 suite à un mouvement de talus survenu à l'issue des travaux de construction du magasin Leclerc, la bretelle de la D263 permettant d'accéder à Soultz-sous-Forêts a réouvert le 29 août dernier après 6 années de fermeture.

Une nouvelle commission d'expertise accélératrice du processus de réouverture ?

Nous vous annonçons dans la précédente édition que la nomination d'un nouvel expert nourrissait de nouveaux espoirs. Aujourd'hui, force est de constater qu'à l'issue de la réunion d'expertise en date du 18 octobre 2024, les événements se sont fortement accélérés. Cette réunion d'expertise, d'une durée de 5 heures, a permis de faire émerger deux alternatives pour permettre d'entreprendre le chantier de réfection de la bretelle :

La consolidation du talus ou la réalisation d'un mur de soutènement, deux options dont le choix et le préfinancement incombait à la société SOULTZDIS car réalisées sur son terrain privé.

C'est la première option qui a été retenue et préfinancée par la société SOULTZDIS. Ces travaux de renforcement, qui se sont déroulés fin janvier/début février 2025, étaient une condition sine qua non pour permettre à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) d'entreprendre et de préfinancer les travaux de réfection de la bretelle à compter de la mi-juin 2025.

Charge désormais au juge de trancher sur la responsabilité des parties.



LE LABEL COMMERÇANT D'ALSACE : UN GAGE DE CONFIANCE POUR LES CLIENTS ET UNE RECONNAISSANCE POUR LES COMMERÇANTS QUI S'INVESTISSENT AU QUOTIDIEN

Porté par la la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI) et l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA), le Label Commerçant d'Alsace est une démarche qui vise à reconnaître l'engagement et le sens du service des commerçants alsaciens désireux d'offrir un accueil de qualité, des conseils avisés et des services irréprochables à leurs clients. Des qualités indispensables pour se démarquer dans un secteur concurrentiel et fidéliser sa clientèle.

Une démarche soutenue financièrement par la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à hauteur de 172 euros HT en 2025 au profit du commerçant qui participe. Le restant à charge pour ce dernier n'étant plus que de 100 euros.



2025, dans la droite lignée de 2024 au niveau des lauréats de l'Outre-Forêt

L'édition 2025 de la cérémonie du label commerçant d'Alsace s'est tenue le 12 novembre dernier à la salle des fêtes de Seebach. A l'échelle des Communautés de communes du Pays de Niederbronn, Sauer-Pechelbronn, de l'Outre-Forêt et du Pays de Wissembourg, ce ne sont pas moins de 24 commerçants qui ont relevé le défi de la visite du client mystère via un audit réalisé par un cabinet indépendant mandaté par la CCI.

Pour le territoire de l'Outre-Forêt, les enseignes labellisées Commerçant d'Alsace sont les cinq enseignes Soultzoises déjà mises à l'honneur lors de la précédente édition, à savoir :

- A l'Ô de Rose
- Garage MEYER
- ART Automobiles
- Web In Informatique
- La Lunetterie Soultzoise



Toutes nos félicitations pour leur engagement dans cette démarche qualité au service des clients.

GESTION DE LA TAXE DE SÉJOUR PAR L'OFFICE DE TOURISME DE L'ALSACE VERTE

La Communauté de communes de l'Outre Forêt a confié la gestion de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme intercommunautaire de l'Alsace Verte, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Pour toute question relative à la taxe de séjour (déclarations, reversements, tarifs applicables, création ou fermeture d'établissement...), nous vous invitons à contacter directement l'Office de Tourisme de l'Alsace Verte :

taxedesejour@alsace-verte.com

6 place de l'Hôtel de Ville - 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS - ☎ +33 (0)3 88 80 89 70

Rappel pour les hébergeurs du territoire :

👍 Une procédure simple pour l'hébergeur

1

JE COLLECTE LA TAXE

Je collecte la taxe de séjour auprès des touristes qui fréquentent mon hébergement avant leur départ.

2

JE DÉCLARE

Tous les mois, je renseigne sur la plateforme le nombre de nuitées collectées.

3

JE REÇOIS MON ÉTAT RÉCAPITULATIF

À la fin de chaque période, je reçois mon état récapitulatif

4

J'EFFECTUE MON REVERSEMENT

Je reverse facilement par virement bancaire, ou par chèque accompagné de mon état récapitulatif.

5

J'OBTIENS MON REÇU DE PAIEMENT

Dans mes courriels ou à télécharger dans mon espace personnel.

Votre plateforme de déclaration et de reversement, de même que vos accès, restent inchangés.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POURSUIT SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE

Depuis le début du mandat, la Communauté de communes a engagé une politique de développement de la fréquentation touristique du territoire en s'appuyant sur le tourisme de nature. La randonnée, qu'elle soit pédestre ou cyclo, est au cœur de ce type de tourisme. Fort de l'édification du nouveau réseau cyclable, et d'un existant significatif de sentiers pédestres, la Communauté de communes a déployé, en 2024, un ensemble d'aires de services et d'aires de repos, tout au long de ces voies de mobilités douces, afin d'accueillir les randonneurs dans les meilleures conditions. Elle a, par ailleurs, renforcé l'information des visiteurs en installant des écrans interactifs à Soultz-sous-Forêts, à Surbourg, à Hatten et à Betschdorf. Une nouvelle étape a été engagée en 2025. S'appuyant sur une initiative de l'office de tourisme de l'Alsace Verte, qui vise à équiper le territoire de panneaux d'information sur les circuits pédestres, la commission de tourisme de la Communauté de communes s'est attelée à la création de tout un écosystème dédié à la randonnée pédestre.

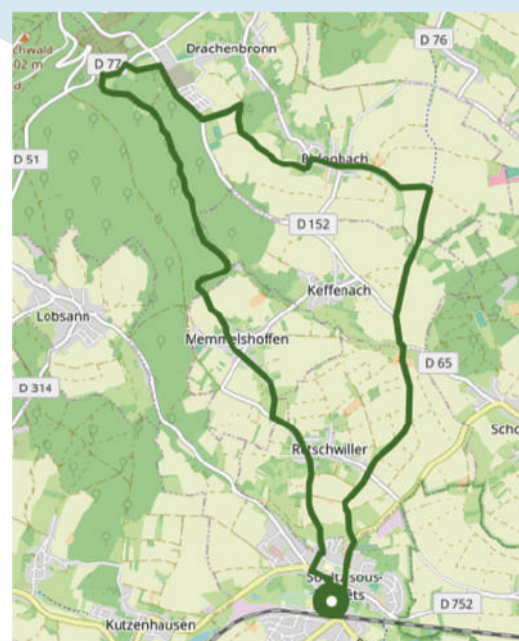
RECENSEMENT ET CREATION

Un ensemble de circuits déjà répertoriés au niveau de l'office de tourisme

Un premier travail de recensement a montré qu'il existe déjà un ensemble de circuits dans le territoire, souvent peu connus, et pourtant référencés :

- Circuit de randonnée de Soultz-sous-Forêts au Chemin des Cimes Alsace
- Promenade entre Soultz-sous-Forêts et Hohwiller
- Circuit de randonnée de Soultz-sous-Forêts à Kutzenhausen
- Circuit de randonnée de Soultz-sous-Forêts vers les villages blancs
- Circuit de randonnée de Soultz-sous-Forêts à Surbourg en passant par Betschdorf
- Circuit de randonnée de Soultz-sous-Forêts au Fort de Schoenenbourg
- Parcours de santé à Betschdorf
- Promenade autour de la ferme auberge du Moulin des Sept Fontaines
- Promenade historique de Soultz-sous-Forêts

Ce premier volet a surtout été créé à l'intention des visiteurs arrivant à la gare de Soultz-sous-Forêts



Tracé du circuit de Soultz-sous-Forêts au Chemin des Cimes

Les circuits circulaires

Une autre source de randonnées pédestres réside dans les circuits circulaires autour des communes.

Deux sont déjà clairement identifiés sur les cartes IGN : les circuits circulaires de Soultz-sous-Forêts – chemin du sel – et de Schoenenbourg

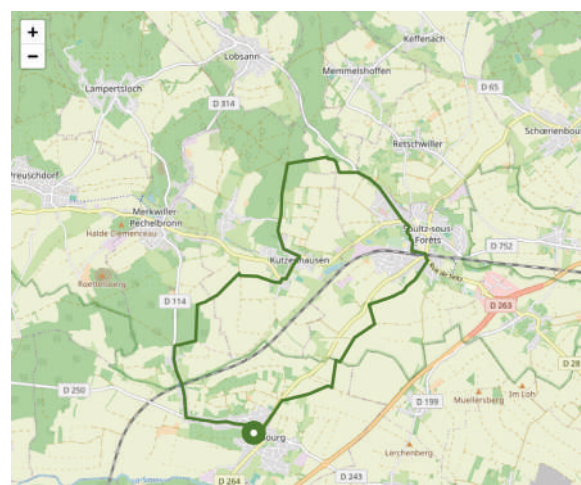
Deux autres ont été retenus, pour création, par la commission : un sentier circulaire autour de Betschdorf basé sur le circuit des quatre villages et un autre autour de Hatten.

Les circuits de large découverte de notre territoire

La commission s'est aussi employée à créer des circuits de large découverte de notre territoire en s'appuyant sur l'expertise du Club Vosgien.

Elle a élaboré les possibilités de randonnées suivantes :

- Circuit de la poterie et du gros chêne - 28 km
- Circuit abbatale – Maison rurale de l'Outre-Forêt - Soultz s/F. - 14,5 km
- Circuit de la bataille Nordwind - 19 km
- Circuit des monuments historiques - 22 km
- Circuit des sites de mémoire - 29 km
- Circuit tourisme patrimoine culturel - 25 km



Tracé du circuit abbatale - Maison rurale - Soultz-sous-Forêts

PROMOTION

Dix panneaux créés par l'office de tourisme de l'Alsace Verte

Au-delà des différents outils de communication, en particulier à travers le site de l'office de tourisme, dix panneaux, créés par Alsace Verte, et fortement soutenus par le FEDER, seront installés dans le territoire.

Les endroits sélectionnés par la commission sont les suivants :

- Aire de départ du GR 531 à Soultz-sous-Forêts, avec deux panneaux : l'un dédié aux circuits inter communautés de communes, l'autre aux circuits intra communauté de communes de l'Outre-Forêt
- Parc du Bannholz à Betschdorf
- Musée de l'Abri à Hatten
- Salle des fêtes/ aire de service de Surbourg
- Entre Hoffen et Leiterswiller
- En face de l'église catholique à Rittershoffen
- Stade de Memmelshoffen
- Casemate Rieffel à Oberroedern
- Stade ou aire de repos de Schoenenbourg

Quatre à cinq circuits seront représentés par panneau

Le panneau prototype ci-contre, exemple de Niederbronn-les-Bains, donne une idée du contenu et de la présentation des panneaux installés sur les sites.

Concrètement chaque panneau portera les informations des circuits suivants :



Départ GR531-1 Inter CC	Départ GR531-2 Intra CC	Betschdorf	Hatten	Surbourg	Hoffen	Rittershoffen	Mammelshoffen	Oberroedern	Schoenenbourg
Chemin des cimes	Monuments historiques	Poterie et gros chêne	Nordwind	Patrimoine culturel	Villages blancs	Nordwind	Chemin des cimes	Nordwind	Fort Schoenenbourg
Villages blancs	Patrimoine culturel	Monuments historiques	Sites de mémoire	Monuments historiques	Monuments historiques	Sites de mémoire	Sept moulins	Sites de mémoire	Villages blancs
Fort Schoenenbourg	Sites de mémoire	Patrimoine culturel	Circulaire	Abbatiale Maison rurale Soultz	Patrimoine culturel	Patrimoine culturel	Musée du pétrole Maison Rurale		Circulaire
Musée du pétrole Maison Rurale	Soultz Betschdorf Surbourg	Sites de mémoire		Soultz Betschdorf Surbourg					
Circulaire	Historique	Quatre villages							

Et un topo-guide

Par ailleurs, dix circuits du territoire pourront intégrer un topo-guide édité par l'office du tourisme.

Là aussi la commission a fait une première sélection :

- Monuments historiques
- Sites de mémoire
- Patrimoine Culturel
- La bataille Nordwind
- Soultz-musée du pétrole-maison rurale (porté par Sauer-Pechelbronn)
- Soultz chemin des cimes
- Soultz fort de Schoenenbourg
- Soultz villages blancs
- Circuit circulaire Soultz
- Circuit circulaire Schoenenbourg

UN DOSSIER QUI ABOUTIRA EN 2026

Initialement, l'ensemble du dispositif devait être opérationnel pour fin 2025. Compte-tenu de la complexité du dossier, la démarche comprend les quatre intercommunalités du périmètre de l'office du tourisme, le FEDER a accepté de décaler l'échéance de six mois.

Sur le plan financier, l'essentiel est pris en charge par l'office du tourisme, la Communauté de communes devant simplement fournir les supports des panneaux, ce qui ne devrait pas dépasser les 20.000 €.

HUIT LOCALITÉS SE SONT MOBILISÉES POUR VOUS FAIRE DÉCOUVRIR L'HISTOIRE DU CALENDRIER DE L'AVENT



L'Avent, en latin *adventus*, signifie « arrivée, venue ».

Cette période de l'année, qui plonge notre territoire dans une ambiance si particulière, trouve son origine au V^e siècle.

D'abord jalonnée par des moments de jeûne, à l'image de la période avant Pâques, l'Avent va progressivement s'affirmer et s'inscrire dans les quatre dimanches précédant Noël.

Elle va aussi donner naissance à des coutumes et traditions, à l'image du calendrier de l'Avent.

C'est au 19^e siècle, en Allemagne, que des familles protestantes ont l'idée de faire découvrir à leurs enfants, chaque matin des jours de l'Avent, une image pieuse, portant une phrase de l'évangile. Les images sont ensuite rassemblées, soit sur un support, soit directement sur un mur. L'idée d'un calendrier imagé en attendant Noël est né.

En 1908, un imprimeur reprend l'idée pour en faire un objet de commercialisation, le calendrier de l'Avent. Le succès est immédiat. Au cours du deuxième conflit mondial, la coutume est en passe de disparaître. Mais elle trouve un nouvel élan à partir de 1946, à tel point qu'elle va finir par s'exporter, notamment en France, dans les années soixante. Le fait d'avoir remplacé les images pieuses par des friandises ou du chocolat, a certainement joué un rôle non négligeable dans cette généralisation.

Aujourd'hui le calendrier de l'Avent a trouvé toute sa place au milieu des rites et coutumes de Noël.

C'est cette histoire du calendrier de l'Avent que huit localités du territoire vous ont fait découvrir à l'occasion de la dixième édition de Noël en Outre-Forêt, chacune à sa manière.

Aschbach a ouvert le cycle des marchés de Noël et donné le ton des festivités autour de l'histoire du calendrier de l'Avent.

Soultz-sous-Forêts a offert cinq semaines de festivités, dont quatre week-ends de marché de Noël. La thématique a été portée par un florilège de spectacles de rue et l'ensemble du centre-ville s'est mis à l'heure du calendrier de l'Avent.

Betschdorf a partagé avec les visiteurs une comédie musicale consacrée à Cruella et au calendrier de l'Avent, interprétée par les jeunes de la localité, et a vécu cette période de l'Avent au rythme d'un ensemble très dense d'animations, avec un week-end de marché de Noël.

Kuhleendorf a donné un éclairage didactique sur l'histoire du calendrier de l'Avent, dans le cadre d'une animation théâtralisée à travers le village.

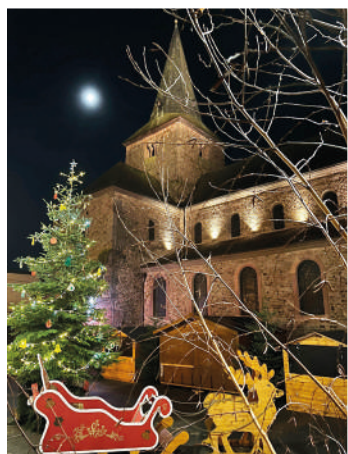
Hohwiller a invité à une veillée féerique dans le magnifique décor de l'église Saint Jean-Baptiste, illuminée par des centaines de bougies.

Hatten a célébré le temps de l'Avent tous les samedis, sous forme de veillées et d'animations, et vécu un week-end festif au cœur de la période, autour d'un marché de Noël et d'une pléiade d'événements.

Surbourg a organisé l'attente de Noël au pied de l'abbatiale, avec deux week-ends d'animations, de concerts, de marché de Noël, et un sentier de Noël consacré au calendrier de l'Avent.

Schoenenbourg s'est joint pour la première fois à Noël en Outre-Forêt et vécu, quelques jours avant Noël, un moment de fête à l'ombre de son tilleul millénaire.

A nouveau une très belle réussite pour cette dixième édition de Noël en Outre-Forêt.



LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE STRUCTURES PÉRISCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE

Sept structures périscolaires sont actuellement présentes sur le territoire. A Aschbach, à Betschdorf où deux structures permettent d'accueillir séparément les maternels et les élèves des sections élémentaires, à Hatten, à Schoenenbourg, à Soultz-sous-Forêts et à Surbourg. Face au développement de la population du territoire et au recours croissant à des modes de garde externes au cercle familial, face également à la volonté des élus de proposer une équité de services sur tout le territoire, les structures existantes ne répondent plus aux besoins actuels et futurs.

La poursuite du déploiement des périscolaires dans les communes de Hoffen et de Rittershoffen

Après une année 2024 placée sous le signe des inaugurations avec pas moins de trois nouveaux bâtiments inaugurés en l'espace de six semaines, 2025 se poursuit sur la même lancée.

D'abord à Hoffen

Où le projet est bien avancé et la fin des travaux est prévue d'ici mi janvier, pour une ouverture programmée début 2026. Cette structure permettra d'accueillir sur les temps périscolaires jusqu'à 70 enfants de Hermerswiller, Hoffen et Leiterswiller. Le bâtiment, mutualisé avec la commune de Hoffen, accueillera également les salles de classes afin que les élèves soient regroupés sur un seul et même site. Ils gagneront ainsi en confort tout en évitant des transports chronophages. Le coût total des dépenses s'élève à environ 2 700 000 € HT (groupe scolaire compris) dont près de 46% pour la partie périscolaire.



Puis à Rittershoffen où la construction d'un accueil périscolaire a débuté cet automne

L'ambitieux projet du mandat de mailler l'ensemble du territoire de périscolaires, se poursuit avec la construction d'une structure à Rittershoffen, d'une surface d'environ 400 m² pour une capacité d'accueil de 50 places.

Les travaux ont démarré cet automne et l'ouverture est programmée pour la rentrée scolaire de septembre 2026. En attendant les enfants sont accueillis sur le temps de midi dans des locaux mis à disposition par la commune et rejoignent le périscolaire de Hatten pour l'accueil du soir.

Le coût total des dépenses s'élève à environ 1 200 000 € HT. Parmi les partenaires financiers, l'Etat, la Région Grand-Est et la CeA ont d'ores et déjà confirmé leur engagement financier respectivement à hauteur de de 280 000 €, 260 000 € et 100 000 €.



Une structure périscolaire supplémentaire à Soultz-sous-Forêts

Les locaux actuels sont trop exigus pour faire face aux demandes toujours plus nombreuses. Par conséquent les élus ont pris la décision de construire un bâtiment complémentaire qui accueillera le public des maternels (90 places) ainsi que la partie restauration, alors que les enfants plus grands continueront à être accueillis dans les locaux existants.

Et enfin ce sera au tour de l'accueil périscolaire de Hatten de connaître une cure de jouvence

Des éléments d'information vous seront communiqués dans la prochaine édition.

Au terme du déploiement de ces structures, le territoire disposera de plus de 800 places d'accueil périscolaire, soit plus de 400 places supplémentaires créées au cours du mandat électoral. Cela permet ainsi d'accueillir près de 60% des enfants scolarisés sur le territoire.

Ces actions ont pu être menées grâce à l'accompagnement dont bénéficie la collectivité par les financeurs publics sollicités ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) signée en 2021. Cette CTG arrive à échéance le 31 décembre 2025. Une nouvelle convention est en cours de rédaction qui définira les orientations en faveur de la population pour la période 2026/2030. Que les financeurs en soient ici vivement remerciés !



Les inscriptions en périscolaire sont à faire auprès de la structure concernée.

Vous retrouverez les coordonnées sur notre site internet rubrique VIVRE ET HABITER puis FAMILLE :

<https://www.cc-outreforet.fr/vivre-habiter/famille/petite-enfance-rpe-periscolaires/>

Pour les structures à venir :

Hoffen, prenez contact avec le périscolaire de Soultz sous Forêts, et pour Rittershoffen avec celui de Hatten.

LE RELAIS PETITE ENFANCE DE L'OUTRE-FORÊT

Financé par la Communauté de communes de l'Outre Forêt et soutenu par la CAF, c'est un service gratuit de proximité conçu pour répondre aux besoins des parents, futurs parents et assistants maternels.

Il est animé par Aude KLEITZ, salariée de l'ALEF (Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation) depuis le 1^{er} janvier 2024.

Son rôle est :

- D'informer sur l'ensemble de l'offre d'accueil existant sur le territoire (assistants maternels, crèches privées et publiques, accueils de loisirs, etc).
- D'accompagner les parents-employeurs dans leurs démarches administratives concernant l'emploi d'un assistant maternel et sur les aides financières possibles.
- D'organiser des ateliers d'éveils, des réunions d'informations, de proposer des formations aux assistants maternels, etc.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la Communauté de communes pour plus d'informations : www.cc-outreforet.fr

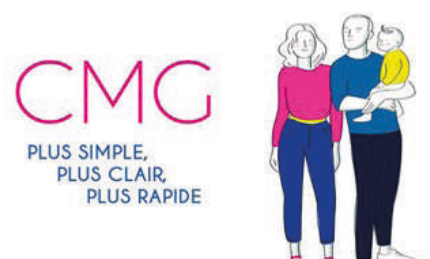
Contact : Aude KLEITZ – tel 07 87 50 52 20 - relaispetiteenfance.outreforet@alef.asso.fr

FAIRE APPEL À UN ASSISTANT MATERNEL NE DEVRAIT PAS COUTER PLUS CHER AUX PARENTS

C'est en tous cas l'objectif de la réforme du Complément Mode de Garde (CMG) entré en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Le CMG est une aide financière versée par la CAF aux familles qui embauchent un assistant maternel ou une garde à domicile.

La réforme du CMG vise à garantir un accueil accessible et de qualité pour tous les enfants. Cette réforme significative ambitionne de réduire le reste à charge pour les familles et à harmoniser les coûts entre les accueils individuels et collectifs. Il permet aux parents de payer un reste à charge proche, que leur enfant soit gardé par un assistant maternel ou en crèche, encourageant ainsi le recours aux assistants maternels.



DES STRUCTURES « PETITE-ENFANCE » DÉPLOYÉES PROCHAINEMENT

Suite à l'extension-rénovation du multi-accueil à Hohwiller permettant d'accueillir 15 enfants de 0 à 3 ans, deux crèches d'une capacité de 36 places chacune seront construites sur le territoire. L'une à Betschdorf et l'autre à Soultz-sous-Forêts, ceci afin de répondre aux besoins des familles.

En effet, les chiffres du territoire laissent augurer un manque de places d'accueil pour les 0/3 ans dans les années à venir et cela malgré une baisse constante des naissances, moins forte toutefois sur le territoire de l'Outre-Forêt que la moyenne départementale. De plus, le nombre d'assistants maternels ne cesse de décroître d'autant qu'un nombre important de personnes qui exerce ce métier est proche de la retraite.

Une première crèche à Betschdorf

Elle se situera à côté de l'Escal, en face des deux écoles et des structures périscolaires. Ainsi tous les lieux d'accueil pour les enfants seront sur le même site, facilitant ainsi beaucoup leur utilisation par les parents.

Les études de sols ont été menées, les travaux pourront démarrer dès l'année prochaine et sont estimés à 1.4 M€ HT. Des subventions sont sollicitées afin d'alléger le reste à charge de la collectivité.

Une seconde à Soultz-sous-Forêts

Comme à Betschdorf, elle sera proche des établissements scolaires et périscolaires.

La crèche à Soultz-sous-Forêts sera construite dans la foulée.

Les projections faites par le cabinet d'architecte retenu :



Le gestionnaire qui assurera la mission de service public auprès des familles et des enfants qui lui sont confiés est l'AASBR (Association d'Action Sociale du Bas-Rhin) qui est à l'heure actuelle l'association qui gère déjà la crèche publique à Hohwiller.

La tarification appliquée à ces crèches en mode Prestation de Service Unique (PSU) pour s'adapter aux besoins des familles.

La philosophie de la PSU est de favoriser l'accessibilité des structures à toutes les familles et encourager la mixité sociale. La PSU est versée par la Caisse d'Allocations Familiales, la tarification pour les familles est basée sur un barème établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

La participation des familles est proportionnelle aux ressources de la famille et varie selon le nombre d'enfants à charge. Actuellement le tarif médian est de l'ordre de 1.58 € / heure et comprend le repas et les couches.

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Des axes A et B inaugurés en grande pompe

Les 37 km d'aménagements cyclables réalisés à l'échelle des territoires de l'Outre-Forêt et du Pays de Wissembourg ont été inaugurés le 15 juin 2025 à Seebach, pour l'axe B Hatten – Seebach - Wissembourg, et le 12 juillet 2025 sur le parvis de La Saline à Soultz-sous-Forêts pour l'axe A – Betschdorf – Soultz-sous-Forêts- Wissembourg.

Des après-midis jalonnées par de multiples animations autour du vélo à l'instar du vélo acrobatique, de l'atelier de réparation ou encore le circuit enfant. Les cérémonies officielles ont clôturé ces inaugurations. Un investissement global de près de 5 millions d'euros soutenu financièrement par la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 2,5 millions d'euros et près de 1,5 million d'euros pour l'Etat.



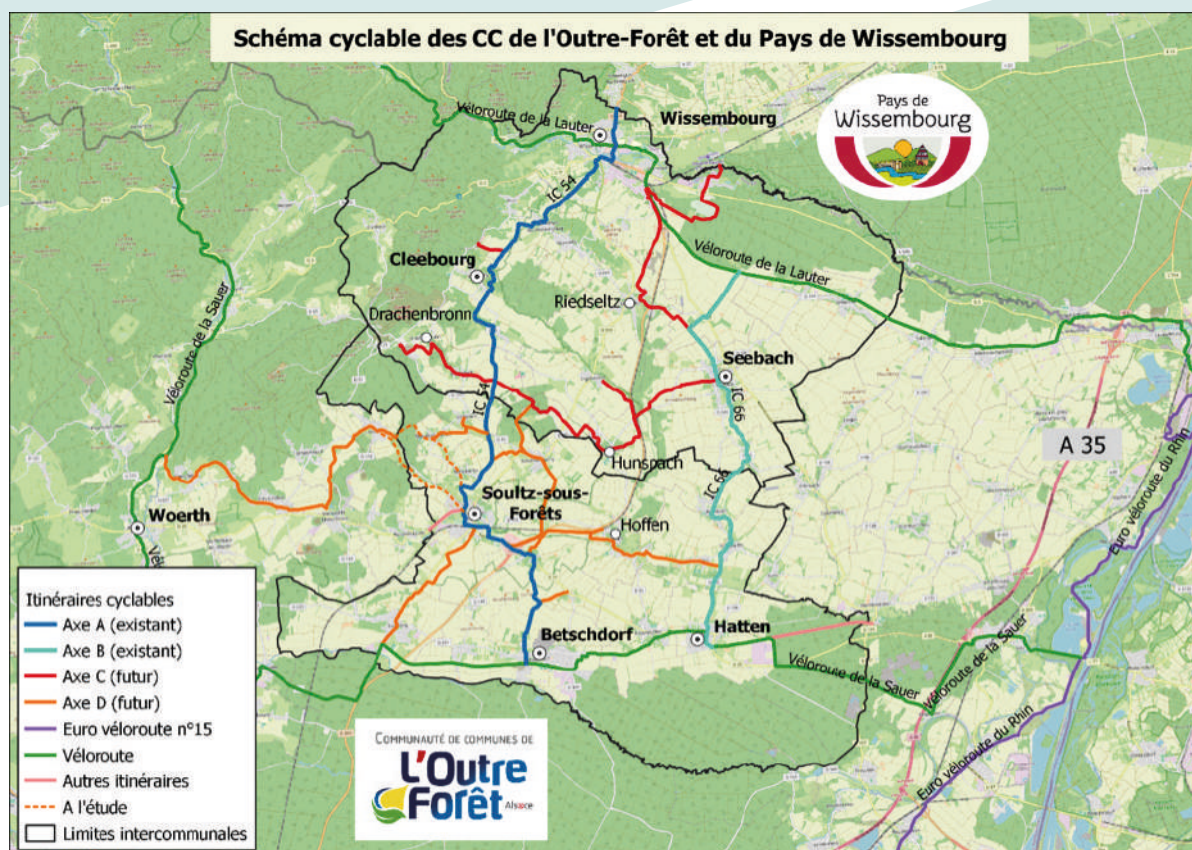
Ces aménagements cyclables sécurisés symbolisent bien plus que de simples aménagements : ils incarnent en effet une volonté politique partagée par deux territoires de développer les mobilités douces pour favoriser les déplacements du quotidien, qu'ils soient professionnels, scolaires ou de loisirs tout en offrant un cadre agréable pour la découverte de nos territoires.

La poursuite du déploiement d'itinéraires cyclables validée : près de 70 km supplémentaires

Convaincues par la nécessité de poursuivre le déploiement de son réseau cyclable pour faciliter les déplacements au quotidien, développer le tourisme ou encore faire face à l'urgence climatique et à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les Communautés de communes Sauer-Pechelbonn, de l'Outre-Forêt et du Pays de Wissembourg ont validé en septembre 2025 les tracés :

- de l'axe C, 28 km reliant Wissembourg au Chemin des Cimes à Drachenbronn en passant par les communes de Seebach, Hunsbach et le Fort de Schœnenbourg
- et de l'axe D, près de 40 reliant Beinheim à Lembach en passant par Hatten, Soultz-sous-Forêts, Lobsann et Woerth.

Concernant plus spécifiquement le territoire de l'Outre-Forêt, outre le fait que la réalisation de cet axe D s'inscrive dans le projet global qu'est le plan vélo et dans la feuille de route du territoire validée en début de mandat, cet axe D aura pour vocation de poursuivre le déploiement d'axes structurants à des fins de maillages intercommunautaires et de créer dans le même temps des antennes permettant de connecter l'ensemble des communes et localités du territoire à l'instar de Memmelshoffen, Schœnenbourg, Surbourg, Kuhlendorf et Hermerswiller/Hoffen.



Ces axes compléteront les schémas communautaires existants en densifiant le réseau structurant de voies cyclables sécurisées connectant ainsi les quatre communautés de communes entre elles mais aussi avec l'Allemagne. Ces aménagements permettront en outre de relier entre eux les pôles d'intérêts communautaires non encore connectés.

Le coût estimatif des travaux, frais annexes et honoraires inclus, s'élève à 4,5 millions d'euros hors taxe pour l'Outre-Forêt. Au regard de ces enjeux financiers, une hiérarchisation des différents aménagements sera à opérer par le conseil communautaire.

L'apprentissage du vélo pour les enfants des écoles élémentaires pour rouler en toute sécurité et ancrer les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonée dès le plus jeune âge



Lancée en avril 2019 par le Gouvernement, l'action Savoir Rouler à Vélo (SRV) s'inscrit dans la volonté des élus du territoire de promouvoir les déplacements dits doux, de permettre aux enfants de se déplacer en toute autonomie et de façon sécurisée, et coïncide parfaitement avec le déploiement des pistes cyclables.

Depuis 2023 la communauté de communes propose aux écoles du territoire de les accompagner sur ce dispositif inscrit dans les programmes scolaires. Elle met à leur disposition le matériel permettant de réaliser le bloc 2 et prend à sa charge le coût de réalisation du bloc 3 qui nécessite l'intervention d'un prestataire extérieur.

Au cours des deux dernières années, 16 classes représentant 337 élèves ont effectué le BLOC 3 sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Outre Forêt. Pour les élus il est important que les futurs collégiens prennent l'habitude d'utiliser leur vélo et se déplacent en toute sécurité.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENTS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Le territoire de l'Outre-Forêt, tout comme bon nombre de communes françaises, est concerné par le phénomène d'inondations par ruissellement. Pour protéger la population face au phénomène de coulées d'eaux boueuses qui se produit, sur le territoire de l'Outre-Forêt principalement de mai à juillet lors d'épisodes orageux, un diagnostic complet à l'échelle du territoire a été réalisé permettant de mieux appréhender la sensibilité du territoire à cette problématique et de définir un programme d'aménagements approprié.

L'ouvrage de rétention de Hohwiller finalisé

Annoncés dans la précédente édition, les travaux de l'ouvrage de Hohwiller ont débuté en octobre 2024. Interrompus pendant la période hivernale en raison des conditions climatiques, le chantier a repris courant mars 2025 pour s'achever en juillet 2025. Le programme de travaux, porté par le SDEA dans le cadre de la compétence GEMAPI que lui a transférée la Communauté de communes, comprend :

- Un ouvrage de rétention de 4 100m³ ;
- Un aménagement de voirie et un fossé d'environ 90 mètres pour le renvoi des eaux du chemin d'exploitation vers l'ouvrage de rétention ;
- Une bande enherbée de 200 mètres en amont direct de l'ouvrage de rétention.



Les travaux, réalisés par l'entreprise Hermann TP, se sont élevés à près de 270 000 euros HT, financés à 20% par la Région Grand-Est et 80% par la Communauté de communes.

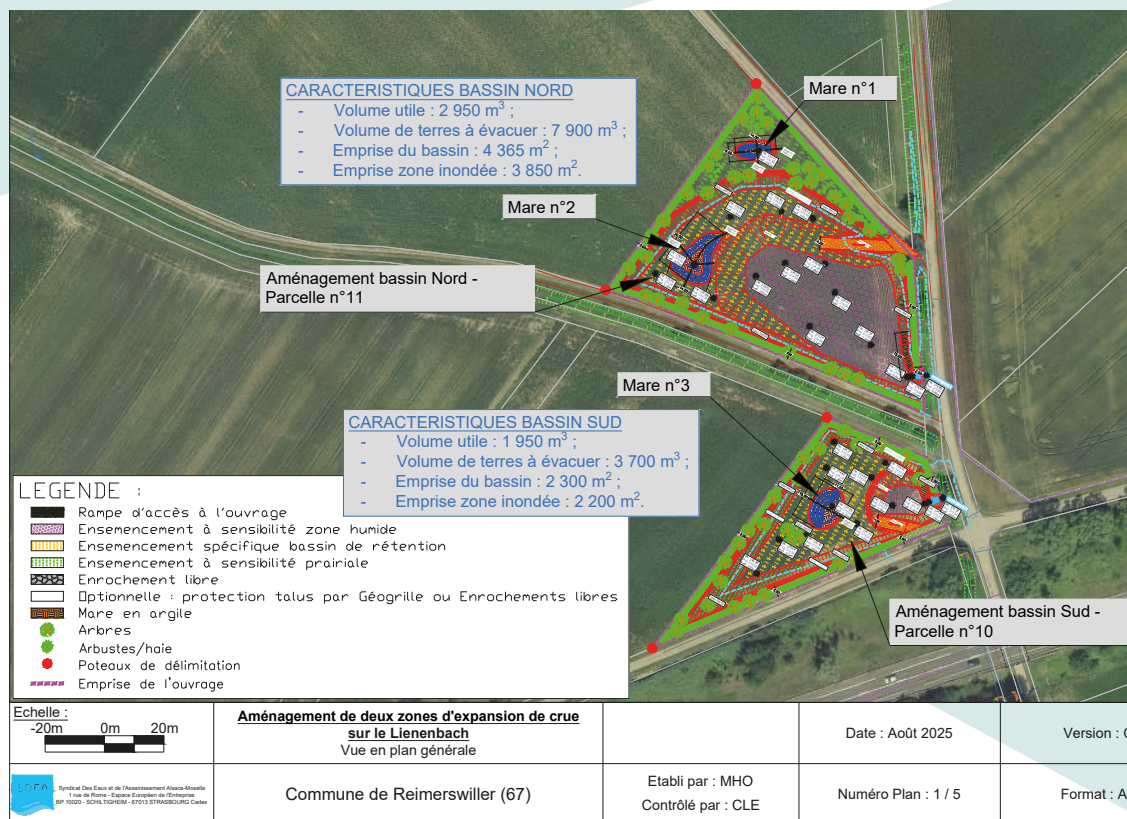
Zoom sur le programme de travaux des années à venir

Du côté de Reimerswiller, les études hydrologique et hydraulique réalisées ont permis de dimensionner les aménagements. Le foncier a été acquis cette année laissant augurer le décaissement des parcelles en 2026 pour la mise en place des zones d'expansion de crues. Le coût prévisionnel de ces ouvrages s'élève à 500 000 euros HT. Les deux parcelles agricoles acquises en bord de cours d'eau vont être décaissées et connectées à la rivière par un petit fossé. Ainsi, en cas de crue, ces parcelles vont progressivement être inondées ce qui va permettre de tamponner jusqu'à 5 000 m³ d'eau (soit le volume de deux piscines olympiques). Le niveau d'eau dans ces parcelles baissera naturellement avec la décrue. Ces aménagements permettront de protéger le bâti de Reimerswiller pour un orage intense de période de retour centennal.

Outre l'impact positif sur la gestion des inondations, ces aménagements ont également été réfléchis pour redynamiser la biodiversité locale :

- 530 ml de haies seront plantés tout autour des parcelles ;
- Des semis de graminées et fleurs locales typiques des prairies humides représentant plus de 100 variétés différentes seront effectués en fond de ces ouvrages ;
- 120 arbres et arbustes représentant plus de 30 essences différentes seront plantés principalement en haut de talus ;
- Le fond de l'ouvrage aura une topographie hétérogène, afin de faire varier l'hygrométrie du sol et ainsi de favoriser la diversité des milieux et donc la richesse faunistique et floristique ;
- Enfin, des mares aux caractéristiques différentes seront mises en place pour favoriser le développement des amphibiens et des libellules, prédateurs naturels des moustiques.

Des aménagements d'hydraulique douce compléteront cet ouvrage pour réduire les coulées d'eaux boueuses.



A Surbourg le diagnostic du risque d'inondation a été réalisé cette année permettant de :

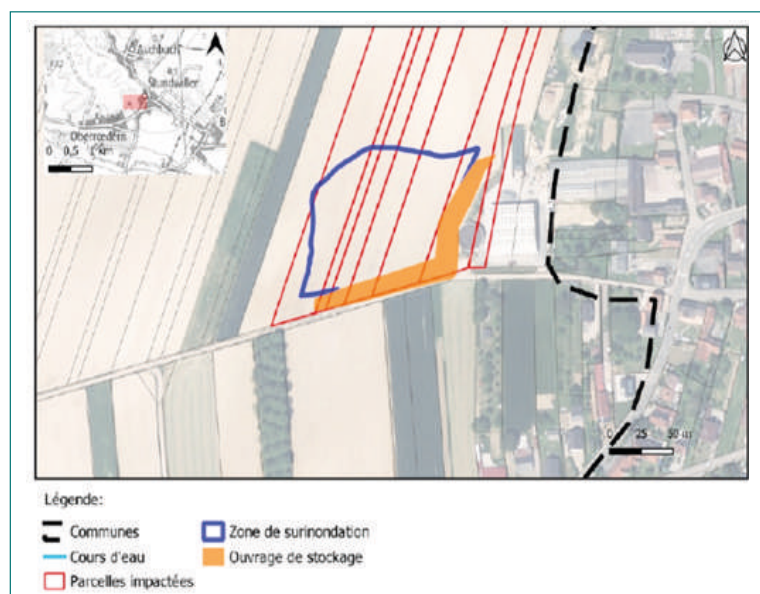
- Déterminer la pluie générant les premiers débordements ;
- Caractériser les ouvrages limitants et leur débit admissible ;
- Délimiter les zones à enjeux avec une cartographie associée.

En parallèle les investigations environnementales se sont achevées pour définir les zones à enjeux forts et ajuster le cas échéant le positionnement de l'ouvrage de rétention prévu en amont de la commune sur le cours d'eau du Wehlergraben.

Des réunions de concertations avec l'ensemble des acteurs seront engagées pour définir et retenir conjointement un projet d'aménagement. Les travaux ne seront engagés qu'à partir de l'été 2028 en raison de l'élaboration et de l'instruction des dossiers réglementaires et investigations de terrains rendues nécessaires.

A Stundwiller où aucun aménagement spécifique n'a été mis en œuvre, il est prévu de créer un ouvrage de rétention en déblai/remblai avec un niveau de protection d'occurrence centennale c'est-à-dire 1 risque sur 100 d'apparition chaque année.

Des actions d'hydrauliques douces compléteront là aussi cet aménagement. Le coût global de l'opération est estimé à 720 000 euros HT.



A l'instar de Stundwiller, il n'y a pas non plus d'ouvrage existant sur la commune d'Aschbach, elle aussi vulnérable au phénomène de coulées d'eaux boueuses. Près d'une centaine de bâtiments sont en zone inondable lors d'une occurrence centennale.

Quatre zones ont été identifiées au sein de la Commune et feront l'objet des aménagements suivants :

- La création d'un fossé à redent ;
- Un aménagement hydraulique de 85 000m³ et un ouvrage de rétention en amont de la zone des étangs ;
- Le dédoublement du réseau urbain.



ORDURES MÉNAGÈRES

INFOS UTILES

Réassort des sacs en papier kraft

Le réapprovisionnement est géré par le SMICTOM Nord Alsace de Wissembourg. Vous trouverez toutes les informations sur leur site :

<https://smictom-nord67.com/biodechets/commande-de-bioseau/>

À noter : les sacs ne sont pas obligatoires. L'utilisation d'un seau ou autre récipient pour aller vider vos déchets dans les points d'apports volontaires est tout à fait possible.



Les calendriers de collectes des bacs bruns et de tri sont distribués chaque début d'année en boîte aux lettres, et sont également disponibles en mairie ou sur le site du SMICTOM Nord Alsace :

<https://smictom-nord67.com/collectes/calendrier-de-collecte/>



Pour toute question concernant les pertes ou les restitutions de cartes, merci de vous adresser au SMICTOM Nord Alsace de Wissembourg.

Tout changement est à signaler en mairie (départ, arrivée, changement du nombre de personnes dans le foyer) via le formulaire de changement de situation que vous trouverez sur notre site internet.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez également nous joindre par mail à l'adresse :

facturation@cc-outrefoiret.fr ou au 03 88 05 69 46.

EVOLUTIONS DES PLANS LOCAUX D'URBANISME (INTERCOMMUNAL)

Afin d'accompagner le développement durable de notre territoire, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a connu plusieurs évolutions au cours de l'année. Ces modifications traduisent la volonté de notre Communauté de communes de concilier aménagement du territoire, développement économique et soutien à l'activité agricole locale.

Soutien aux énergies renouvelables : valorisation de la géothermie

1. Modification du PLU de Soultz-sous-Forêts

Demandeur du projet : GEIE « EMC »

Commune concernée : Soultz-sous-Forêts

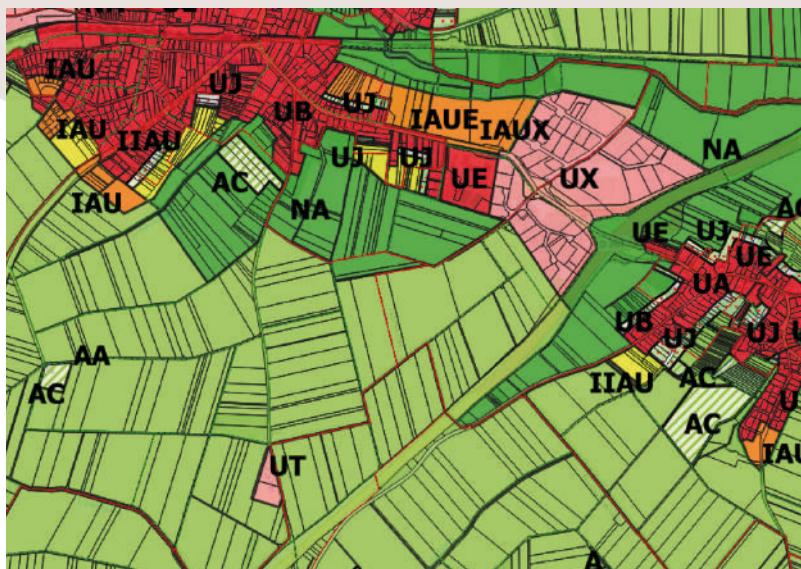
Superficie concernée : 1,18 ha (secteur OPS-4)

Objectif :

Adapter le PLU pour permettre l'implantation d'un nouveau site géothermal et son raccordement à la centrale existante de Soultz-sous-Forêts. Ce secteur a été retenu car il accueille déjà un puits d'observation de 1 500 m de profondeur, révélant un fort potentiel thermique.

Principales évolutions urbanistiques :

- Reclassement de **1,18 ha** de zone AA en zone UT pour permettre les installations liées à la géothermie.
- Adaptation du règlement de la zone AA afin d'autoriser la création d'un **réseau enterré de transport d'eau chaude** entre le futur site et la centrale géothermale existante.



1. Localisation du projet dans le PLU de Soultz-sous-Forêts

2. Modification du PLUi du Hattgau

Demandeur du projet : Lithium de France

Commune concernée : Territoire du PLUi du Hattgau sur le ban communal de Betschdorf (commune associée de Schwabwiller)

Superficie concernée : 4,4 ha

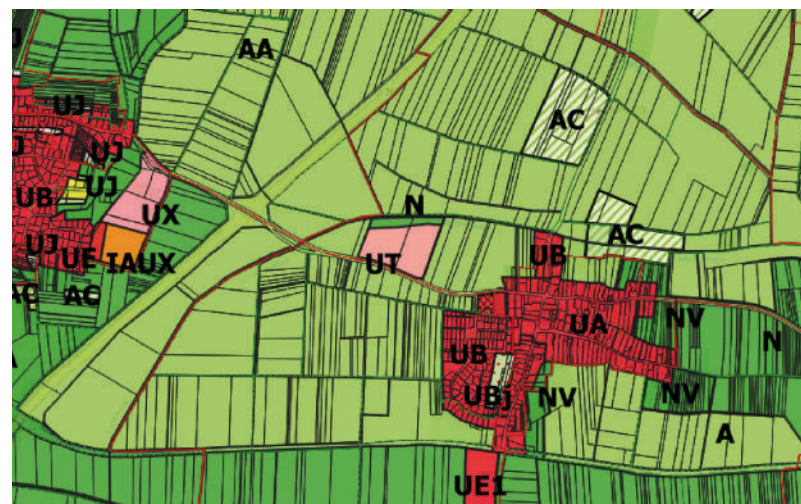
Objectif :

Adapter les règles d'urbanisme pour permettre la mise en valeur des ressources naturelles du sous-sol :

- **Chaleur géothermale,**
- **Lithium géothermal,** ressource naturellement présente dans les eaux profondes.

Principales évolutions urbanistiques :

- Reclassement de **3,6 ha** de zone A en zone UT pour permettre les installations liées à la géothermie et **0,8 ha** de zone A en zone N pour préserver une zone humide.
- Autoriser l'installation de forages géothermiques et d'unités de valorisation (chaleur ou extraction de lithium).



2. Localisation du projet Hattgau sur le ban de Schwabwiller

Enjeu territorial englobant les deux procédures :

Favoriser le développement local de la géothermie dans un secteur reconnu pour son potentiel énergétique. L'Alsace du Nord dispose d'un fort potentiel géothermal, confirmé par une cartographie 3D de plus de 180 km². L'évolution du PLU et du PLUi s'inscrit dans une stratégie territoriale plus large (SCOTAN / PCAET) visant à développer les énergies renouvelables et à accompagner la transition écologique.

Appui au développement agricole : des projets structurants pour les exploitations

1. Modification du PLU de Retschwiller

Demandeur du projet : Exploitation équestre du lieu-dit « Hagenbach »

Commune concernée : Retschwiller

Superficie concernée : 2 ha

Objectif :

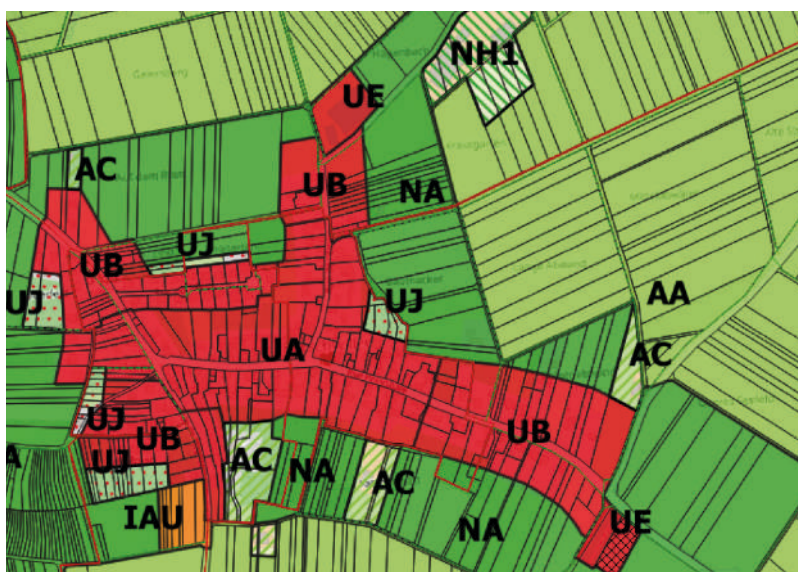
Adapter le PLU pour permettre l'extension et la mise en conformité d'une écurie existante, en tenant compte de l'augmentation de la fréquentation et des besoins en matière de sécurité.

Principales évolutions urbanistiques :

- Reclassement de 1,2 ha de zone NH en zone NH1 pour répondre aux besoins de constructibilité et 0,8 ha de zone AA en zone NH1 pour permettre l'extension de l'activité.
- Mise à jour des règles d'urbanisme afin d'autoriser l'amélioration des installations : carrière, manège couvert, boxes, espaces de stockage et logement de fonction.
- Encadrement de l'évolution du site afin de garantir un usage cohérent des sols dans ce secteur agricole.

Enjeu territorial :

Accompagner le développement d'une activité équestre locale ouverte au public (scolaires, loisirs), tout en maintenant une occupation du sol adaptée à son environnement rural.



3. Localisation du projet dans le PLU de Retschwiller

2. Modification du PLU de Memmelshoffen

Demandeur du projet : Exploitation agricole locale

Commune concernée : Memmelshoffen

Superficie concernée : Trois secteurs situés à l'ouest (1,4 ha), au nord-ouest (1,2 ha) et au sud du village (1,3 ha)

Objectif :

Autoriser l'installation de poulaillers mobiles, une pratique d'élevage mobile nécessitant un zonage adapté, en dehors des zones urbanisées.

Principales évolutions urbanistiques :

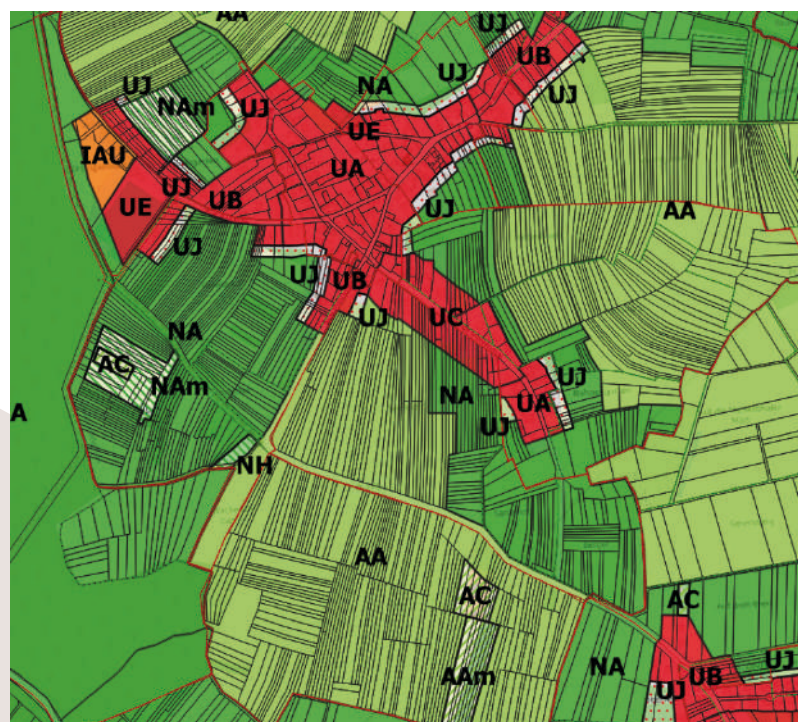
- Reclassement de 1,4 ha de zone NA en zone AC (pour la construction d'un hangar de stockage – 0,17 ha) et Nam (1,23 ha) ; 1,3 ha de zone AA en AAm ; 1,2 ha de zone UJ (0,3 ha) et NA (0,9 ha) en zone NAm.
- Création de trois sous-secteurs dédiés à l'accueil de structures d'élevage mobiles.
- Intégration dans le PLU de dispositions permettant une implantation souple et saisonnière des poulaillers.

À noter :

Ces équipements sont autonomes (citerne d'eau, panneaux photovoltaïques) et ne nécessitent aucun branchement aux réseaux publics, ce qui facilite leur insertion en milieu agricole.

Enjeu territorial :

Soutenir une agriculture locale durable et favoriser les circuits courts grâce à des pratiques respectueuses des sols et de l'environnement.



4. Localisation du projet dans le PLU de Memmelshoffen

Programme Local de l'Habitat (PLH) : premier bilan annuel

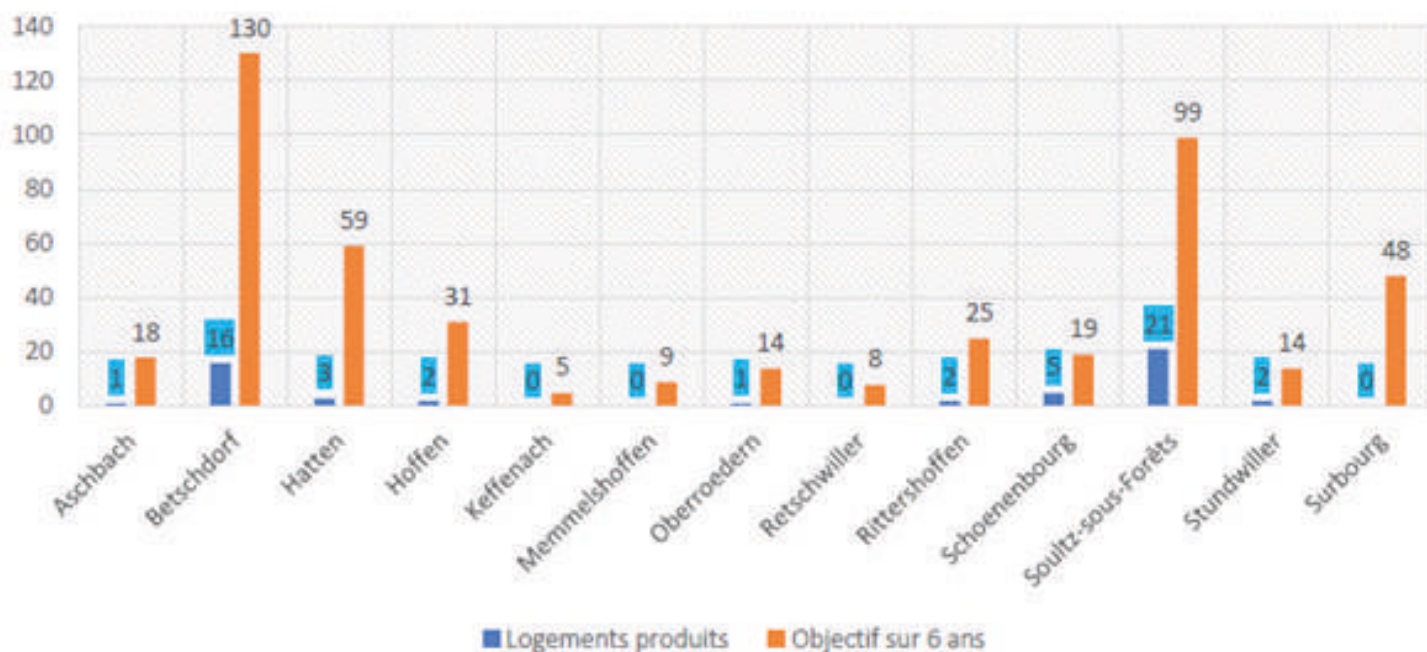
Adopté par la Communauté de communes en 2023, le Programme Local de l'Habitat (PLH) constitue la feuille de route pour six ans en matière de politique de l'habitat. Il vise à répondre aux besoins en logements de tous les habitants, à favoriser une offre diversifiée et à garantir un développement équilibré du territoire.

Un premier bilan annuel a été réalisé au premier trimestre 2025 et validé par le conseil communautaire afin de mesurer l'avancée des actions inscrites dans le PLH. Ce premier point d'étape met en lumière les efforts engagés ainsi que les perspectives à poursuivre. Voici les principaux résultats du bilan annuel :

Une dynamique de constructions en cours

En 2024, 33 autorisations d'urbanisme ont été déposées, aboutissant à la création de 53 nouveaux logements sur le territoire. 75 % de ces logements se concentrent dans les pôles intermédiaires que sont Betschdorf et Soultz-sous-Forêts et la commune d'appui, Hatten, conformément aux orientations du PLH en matière de densification raisonnée et de valorisation des centralités.

Logements produits <-> Objectif



Un foncier mieux identifié pour mieux anticiper

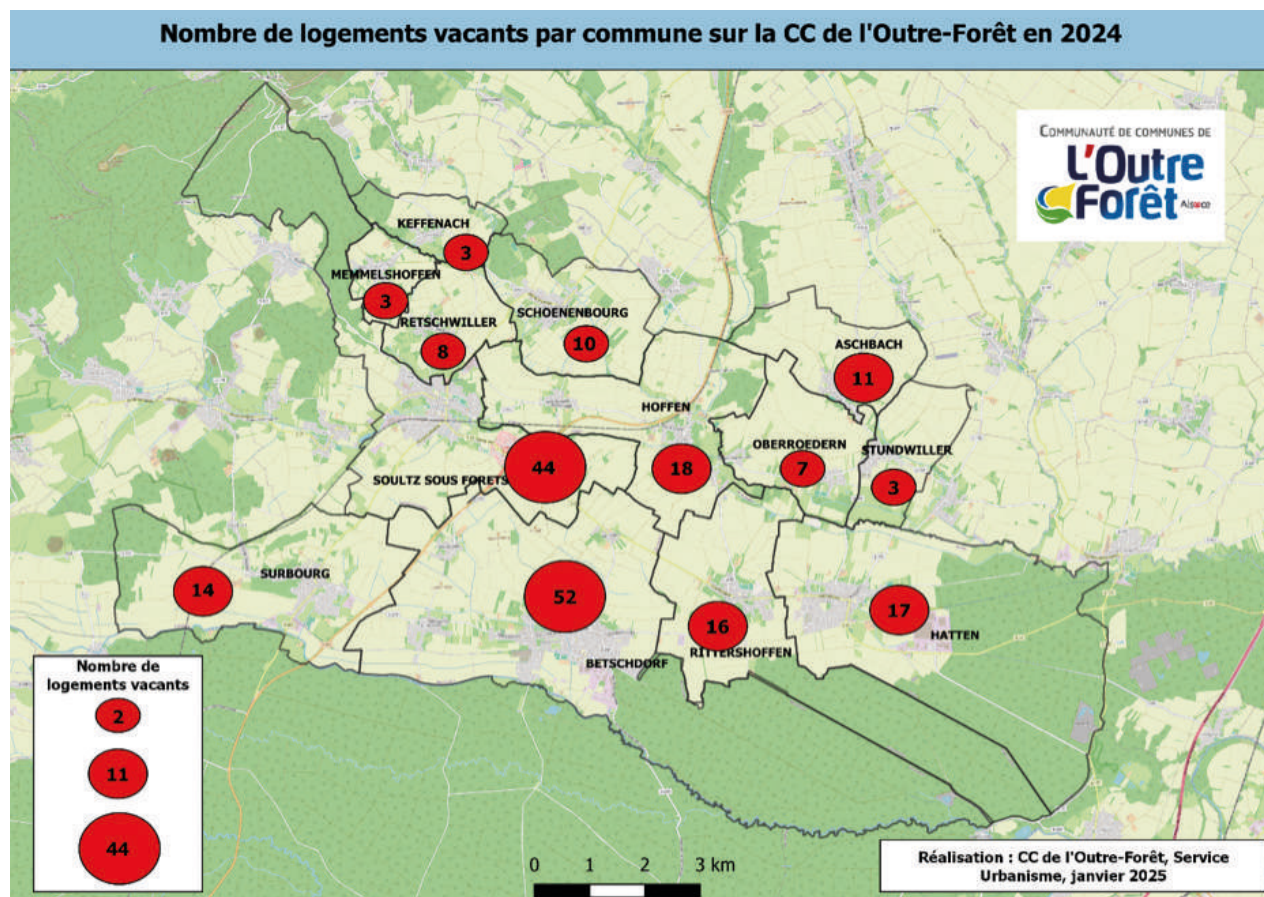
L'actualisation du référentiel foncier intercommunal (document élaboré grâce aux outils permettant d'identifier le foncier en intramuros) a permis de repérer les secteurs stratégiques pour le développement futur. 566 parcelles ont été identifiées, dont 23 sont déjà bâties. Cet outil permet désormais une meilleure connaissance du foncier mobilisable et contribue à renforcer l'action publique en matière d'aménagement.

Réduire la vacance : un levier pour optimiser l'existant

Le territoire compte encore des logements vacants dits «structurels», c'est-à-dire inoccupés depuis longtemps. En 2024, leur nombre est passé de 250 à 206, soit une baisse notable du taux de vacance de 3,5 % à 2,7 %. La Communauté de communes a mis en place un dispositif d'aide financière pour lutter contre la vacance et inciter les propriétaires à remettre sur le marché leurs logements :

- construits avant 1980,
- inoccupés depuis au moins 8 ans au moment de la demande.

Parmi les logements vacants recensés, 100 sont éligibles à ce dispositif. Des courriers ont été adressés à l'ensemble des propriétaires concernés pour les informer des aides disponibles. Les équipes de la Communauté de communes restent mobilisées pour accompagner les propriétaires dans leurs démarches et favoriser le retour de ces logements sur le marché.



Transformer, rénover, valoriser l'habitat existant

La reconversion du bâti existant constitue un axe fort du PLH. En 2024 :

- **26 logements** ont été créés par la transformation de logements existants (division, réaménagement, etc.) ;
- **25 logements** ont vu le jour grâce à la reconversion de locaux non résidentiels, comme des garages ou corps de ferme ;
- **5 logements patrimoniaux** ont été rénovés dans le cadre d'actions de valorisation du bâti ancien, contribuant à préserver l'identité architecturale du territoire. Les logements sont rénovés grâce à une aide départementale et de la Communauté de communes dont la participation s'est élevée à hauteur de 6 881€.

Ce premier bilan montre que le territoire est engagé dans une trajectoire positive pour répondre aux enjeux du logement, tout en veillant à une gestion durable de ses ressources foncières et bâties. La Communauté de communes poursuivra son action en s'appuyant sur ce diagnostic pour ajuster ses outils, renforcer les dispositifs existants et accompagner les acteurs locaux dans leurs projets.

UN NOUVEAU CAP POUR NOTRE TERRITOIRE : LE SCOT DE L'ALSACE DU NORD APPROUVÉ

Le 24 mai 2025, les élus du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de l'Alsace du Nord (PETR) ont approuvé la version finale de la révision n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN).

Ce document stratégique fixe, pour les 105 communes regroupées en six intercommunalités, le cadre de développement de notre territoire pour les vingt prochaines années.

Pourquoi un SCoT ?

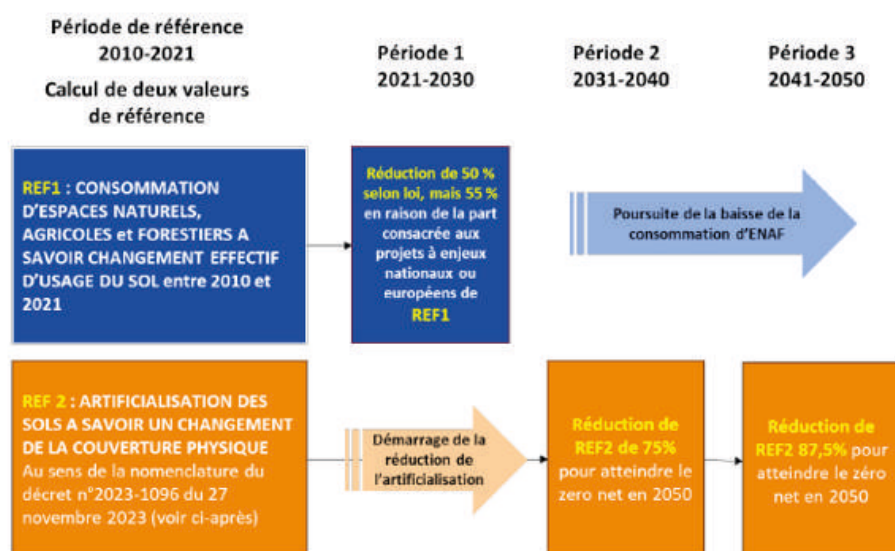
Le SCoT est composé de deux volets principaux : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). C'est un outil de planification à l'échelle intercommunale qui vise à coordonner les politiques publiques – urbanisme, habitat, mobilités, commerce, environnement – afin de garantir une organisation cohérente et durable du territoire. Il est opposable aux PLU/PLUi, ce qui signifie qu'il fixe un cadre non seulement stratégique mais aussi normatif pour l'aménagement local.

Pour l'Alsace du Nord, l'enjeu était d'adapter ce cadre aux nouveaux défis législatifs (notamment la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » 2050) et aux dynamiques de proximité avec les métropoles voisines Strasbourg et Karlsruhe.

Quelles grandes orientations ?

Parmi les axes forts de cette révision :

- Un développement équilibré entre les pôles urbains, les zones rurales et les franges périurbaines, assurant une cohésion territoriale et sociale.
- La réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols grâce à l'intégration de la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à horizon 2050.
- Un positionnement stratégique pour saisir les opportunités transfrontalières et métropolitaines, renforcer l'attractivité du territoire tout en préservant qualité de vie et environnement.
- Un pilotage opérationnel et un suivi régulier, avec des indicateurs pour mesurer la mise en œuvre : habitat, mobilité, consommation foncière, environnement.



Ce que cela change pour nous, communes et habitants

Les documents d'urbanisme (PLU, PLUi...) devront être compatibles avec le SCoTAN : cela signifie que les choix communautaires ont désormais force d'orientation pour chaque commune. Pour les particuliers, cela peut se traduire par : un meilleur accès aux services de mobilité, des zones d'habitat conçues dans l'esprit de sobriété foncière, des espaces naturels préservés, une moindre consommation d'espaces verts et agricoles. Pour les élus locaux, c'est l'occasion de penser les intercommunalités de façon coordonnée : convergence des politiques d'équipement, d'habitat, d'activités économiques et de mobilité. Enfin, ce schéma représente un engagement à long terme : le territoire se fixe une trajectoire jusqu'à environ 2045-2050, ce qui impose une vision collective et partagée.



*Meilleurs vœux
pour cette nouvelle année
2026*

ASCHBACH | BETSCHDORF | HATTEN | HOFFEN | KEFFENACH | MEMMELSHOFFEN | OBERROEDERN | RETSCHWILLER
RITTERSHOFFEN | SCHOENENBOURG | SOULTZ-SOUS-FORÊTS | STUNDWILLER | SURBOURG

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE

